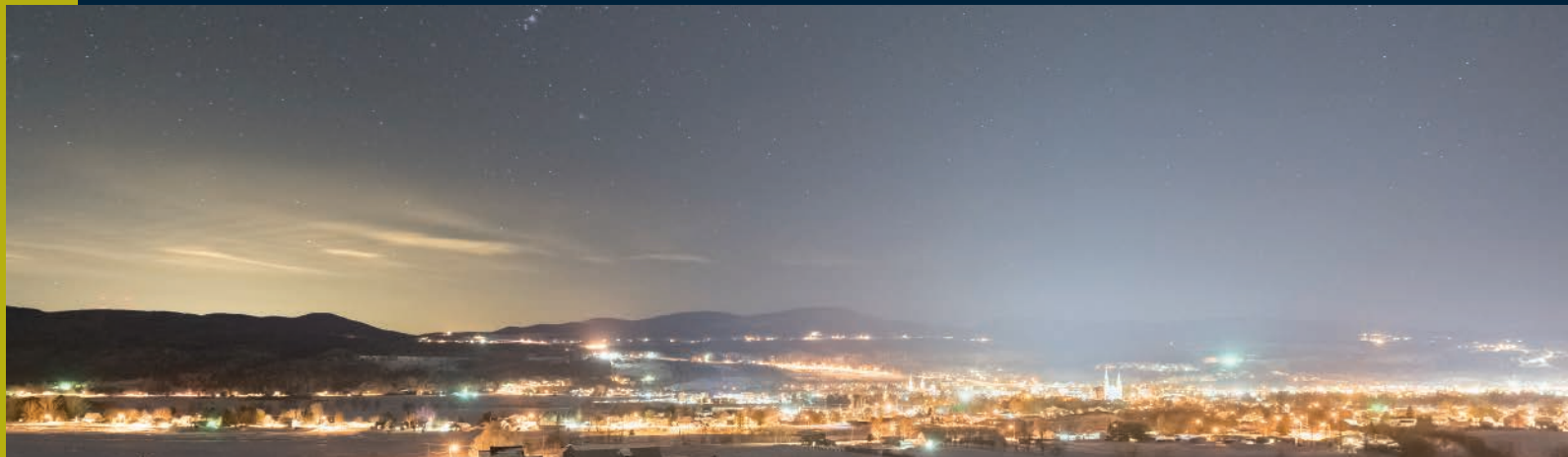


POLITIQUE DE PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ

PLAN D'ACTION 2019-2029

VILLE BAIE-SAINT-PAUL



15, rue Forget, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1T4 | www.baiesaintpaul.com
T. 418.435.2205 | F. 418.435.2688

RÉSERVE DE LA BIOSPHÈRE DE CHARLEVOIX (UNESCO)



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
ORIENTATION 1 : Renforcer le positionnement de Baie-Saint-Paul, municipalité leader régional, en matière de qualité de vie et de protection des paysages en assurant la préservation du ciel étoilé.	5
ORIENTATION 2 : Participer activement à la réduction de la pollution lumineuse ainsi qu'à la consommation d'énergie liées au suréclairage de la propriété publique (rues, bâtiments, parcs, places publiques, espaces verts, etc.).	8
ORIENTATION 3 : Encourager la conversion des dispositifs d'éclairage des propriétés privées dans le but de réduire la pollution lumineuse et de réduire la consommation d'énergie.	10
ORIENTATION 4 : Favoriser le bien-être et la santé des citoyens et protéger l'ensemble de nos écosystèmes, en favorisant le maintien du rythme jour-nuit, par le biais de la conservation de la qualité du ciel nocturne.	12

INTRODUCTION

PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ 2020-2030

La Ville de Baie-Saint-Paul adoptait en 2018 une politique de protection du ciel étoilé. Elle voulait ainsi répondre aux préoccupations de nombreux citoyens soucieux de préserver la beauté du ciel, la nuit. Pour ce faire, la Ville a travaillé, dans le cadre d'un processus participatif, avec un comité composé de citoyens évoluant dans différentes sphères d'activités, d'élus et de fonctionnaires dont voici la liste :

ÉLUS

- M. Jean Fortin, maire
- Mme Thérèse Lamy, conseillère

CIToyENS

- Mme Érica Poulain, citoyenne
- Mme Justine Simard, citoyenne
- M. Jean-Yves Germain, citoyen
- M. Antoine Suzor, secrétaire de la Réserve de la biosphère de Charlevoix
- M. Martin Bouchard, directeur général

FONCTIONNAIRES

- Mme Diane Lemire, directrice, service d'urbanisme et patrimoine
- M. Jean Daniel, ingénieur et directeur du service du génie
- Mme Luce-Ann Tremblay, directrice, développement durable et communication

La Ville a donc élaboré un plan d'action visant la protection et la mise en valeur du ciel étoilé. Outre la conservation du ciel et des étoiles, le travail a permis de prendre conscience des nombreux enjeux liés à la préservation des paysages nocturnes. Citons, par exemple, la sécurité et la santé des citoyens, la préservation et la sauvegarde des écosystèmes ainsi que l'économie d'énergie. Le plan d'action s'échelonne sur les dix prochaines années. La Ville y cible les objectifs à atteindre ainsi que les actions à poser à court, moyen et long terme.

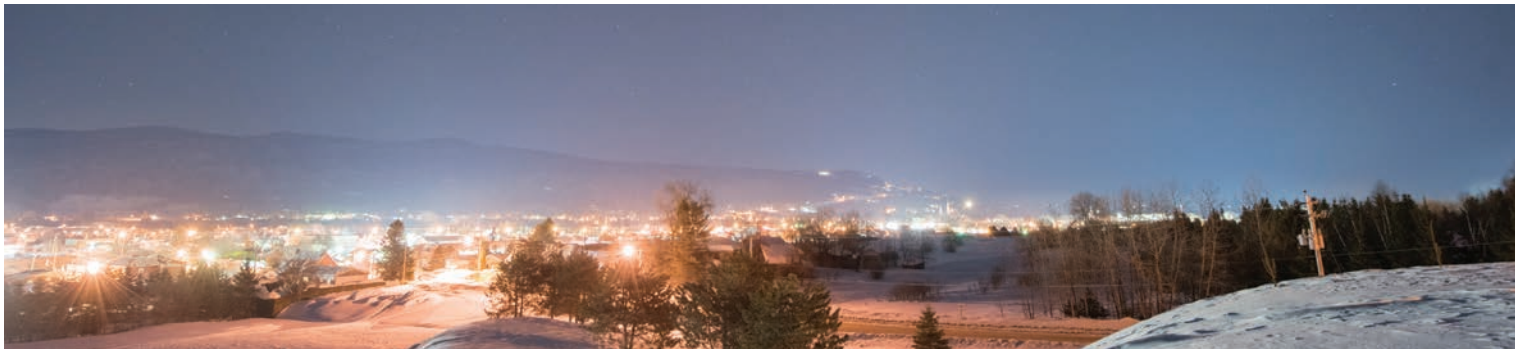
ORIENTATION 1

RENFORCER LE POSITIONNEMENT DE BAIE-SAINT-PAUL, MUNICIPALITÉ LEADER RÉGIONAL, EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE VIE ET DE PROTECTION DES PAYSAGES EN ASSURANT LA PRÉSERVATION DU CIEL ÉTOILÉ.

OBJECTIFS	ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
1.1 Sensibiliser et informer la population de l'importance de cette action.	1.1.1 Mettre en place des séances d'information, conférences et autres événements, afin d'informer et sensibiliser les citoyens et entreprises sur les divers impacts de la pollution lumineuse tels que : <ul style="list-style-type: none"> • La perte du ciel étoilé, composé entre autres de la Voie lactée et de la lumière zodiacale; • Les dépenses énergétiques importantes; • Les impacts liés à la santé; • Les impacts liés à la préservation de nos écosystèmes (faune et flore); • Les notions de sécurité et les fausses croyances. 	Ville Réserve de la Biosphère	Court 0-5 ans
	1.1.2 Inclure le milieu dans la démarche et le suivi du plan d'action par le biais du comité de protection du ciel étoilé (ex. : comité Agenda 21).		En continu
	1.1.3 S'adjoindre la participation de la Réserve de la biosphère afin d'atteindre les grands groupes concernés (ex. : Gens d'affaires, représentants de Charlevoix-Est).		Moyen 5-10 ans
	1.1.4 Créer une rubrique sur la pollution lumineuse et en faire la promotion sur les réseaux sociaux.		Court 0-5 ans
	1.1.5 Organiser des activités d'éducation et de sensibilisation avec les écoles et les camps de jour.		Court 0-5 ans
	1.1.6 Encourager et accompagner le Club d'astronomie de Charlevoix dans la tenue des soirées d'observation des étoiles, l'organisation de conférences et autres activités.		En continu
	1.1.7 Établir des partenariats qui permettront d'atteindre nos objectifs de sensibilisation-éducation.		Moyen 5-10 ans
	1.1.8 Promouvoir en continu le ciel étoilé.		En continu

OBJECTIFS	ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
1.2 Former et sensibiliser les fonctionnaires qui devront participer à la réalisation des actions du plan.	1.2.1 Former les fonctionnaires concernés de la Ville afin qu'ils puissent poser des actions adéquates.	Ville Réserve de la biosphère	Court 0-5 ans
	1.2.2 Mettre en place un guide de travail pour les fonctionnaires en matière d'éclairage public.		Court 0-5 ans
1.3 Sensibiliser les dirigeants des autres municipalités de Charlevoix.	1.3.1 Présenter le projet de la Ville à la table des maires de la MRC de Charlevoix.		Court 0-5 ans
	1.3.2 Présenter le projet de la Ville à la table des maires de la MRC de Charlevoix-Est.		Court 0-5 ans
	1.3.3 Présenter le projet de la Ville au représentant de l'Entente des paysages de la région de la Capitale-Nationale.		Court 0-5 ans
1.4 Établir les priorités d'action afin de rehausser la qualité du ciel étoilé.	1.4.1 Avec la participation du comité de protection du ciel étoilé, établir les priorités, les échéanciers et les moyens à mettre en branle pour le déploiement du plan d'action.		Ville
1.5 Réduire de 25 % la pollution lumineuse.	1.5.1 Mettre en place un comité de surveillance, dont le mandat sera de faire le suivi de l'état de la situation quant à la préservation et au retour d'un ciel étoilé de plus grande qualité.	Ville	Court 0-5 ans
	1.5.2 Mettre en place les outils et unités de mesure nécessaires afin d'identifier la qualité du ciel et faire un suivi de son état, tel que décrit dans les points 1.5.3 à 1.5.6.		Court 0-5 ans
	1.5.3 Mettre en place un programme de changement de nos éclairages publics qui tient compte des objectifs que la Ville s'est donnés et des besoins réels de chacun des secteurs de la Ville, selon leurs propres caractéristiques.		Court 0-5 ans
	1.5.4 Revoir le nombre de systèmes d'éclairage public (luminaires) en établissant une hiérarchisation des besoins réels pour chaque secteur et/ou rue, le tout en assurant la sécurité des usagers et du voisinage.		Court 0-5 ans

OBJECTIFS	ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
	1.5.5 Adopter une politique guidant l'implantation de l'éclairage dans les développements, les nouvelles rues, et même toute nouvelle construction et conversion.		Court 0-5 ans
	1.5.6 S'inscrire aux programmes d'aide aux municipalités disponibles par l'Agence de l'efficacité énergétique (Québec), par l'Office de l'efficacité énergétique (Canada) et par Hydro-Québec.		Court 0-5 ans
1.6 Mettre à jour l'entente promoteur-Ville quand au volet éclairage.	1.6.1 Inclure les nouveaux critères et normes d'éclairage dans les ententes promoteur-Ville.	Ville Promoteur	Court 0-5 ans
	1.6.2 Répartir les coûts d'éclairage pour les nouvelles rues dans les ententes promoteur-Ville.		Court 0-5 ans
1.7 Viser l'obtention d'une reconnaissance pour nos efforts de protection du ciel étoilé auprès de l'International Dark Sky Association.	1.7.1 Inviter les municipalités de la MRC à participer à la réduction de la pollution lumineuse afin d'obtenir une reconnaissance pour notre région.	Ville MRC Réserve de la biosphère	Court 0-5 ans
	1.7.2 Soumettre notre candidature pour la reconnaissance <i>Ciel sombre de l'année</i> , la reconnaissance <i>Dark Sky Defender</i> , ou toute autre reconnaissance soulignant l'effort de protection du ciel étoilé.		Moyen 5-10 ans
	1.7.3 Soumettre notre candidature pour la reconnaissance de <i>Réserve de ciel étoilé</i> .		Moyen 5-10 ans



ORIENTATION 2

PARTICIPER ACTIVEMENT À LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE AINSI QU'À LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE LIÉE AU SURÉCLAIRAGE DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE (RUES, BÂTIMENTS, PARCS, PLACES PUBLIQUES, ESPACES VERTS, ETC.).

OBJECTIFS	ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
2.1 Réduire la consommation d'énergie associée à l'éclairage public.	2.1.1 Revoir le nombre de lampadaires nécessaires pour assurer un éclairage adéquat et sécuritaire des rues, routes, boulevards, etc., par le biais de la mise en place d'un cahier de normes municipales.	Ville MTQ	Court 0-5 ans
	2.1.2 Établir la densité lumineuse des lampadaires nécessaire selon l'heure, la période de l'année, la température, etc.		Court 0-5 ans
	2.1.3 Revoir le nombre d'appareils d'éclairage ainsi que la densité lumineuse et les heures d'éclairage nécessaires pour tous les bâtiments et terrains de la Ville, en priorisant : <ul style="list-style-type: none"> • l'aréna, le garage municipal; • le parc Saint-Aubin. 		Moyen 5-10 ans
	2.1.4 Mettre en place un système d'éclairage des rues s'inspirant du système européen <i>E-Street</i> (éclairage intelligent).		Court 0-5 ans
	2.1.5 Viser la certification <i>IDA- DARK SKY approved</i> pour l'éclairage des parcs, terrains de jeux, places publiques, etc., de la Ville.		Moyen 5-10 ans
2.2 Améliorer la sécurité des usagers.	2.2.1 Contrôler la lumière intrusive de l'éclairage public sur les propriétés privées.	Ville MTQ	Court 0-5 ans
	2.2.2 Améliorer la visibilité des usagers des routes par la réduction de l'éblouissement et de l'intensité lumineuse de l'éclairage public.		Court 0-5 ans
	2.2.3 Améliorer la visibilité des usagers des routes par l'installation de systèmes d'éclairage adéquats et sécuritaires, bien positionnés et bien orientés (incluant également le nombre, la hauteur, le modèle, etc.).		Court 0-5 ans Moyen 5-10 ans

OBJECTIFS	ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
2.3 Réduire les coûts d'entretien des systèmes publics d'éclairage.	2.3.1 Opter pour des systèmes d'éclairage durables et de qualité, qui demandent un minimum d'entretien.	Ville MTQ	Court 0-5 ans
	2.3.2 Revoir le besoin réel d'éclairage par secteur tout en assurant la sécurité des usagers - nombre et emplacements (PU et hors PU).		Court 0-5 ans
2.4 Assurer l'entretien et le bon état des systèmes publics d'éclairage.	2.4.1 Faire un inventaire du nombre et du type d'éclairage et le maintenir à jour.	Ville MTQ	Court 0-5 ans
	2.4.2 Établir un plan d'entretien de l'éclairage public.		Court 0-5 ans
	2.4.3 Établir un plan de conversion des systèmes désuets.		Court 0-5 ans
2.5 Identifier les réels besoins d'éclairage.	2.5.1 Évaluer la nécessité d'éclairer certaines rues hors périmètre urbain en misant à la fois sur la protection du ciel étoilé et la sécurité des usagers et du secteur concerné (lieu, moment, durée, intensité, orientation).	Ville MTQ	Court 0-5 ans
	2.5.2 Évaluer le type d'éclairage nécessaire par type de rue et de zone (lieu, nombre, hauteur, heure, intensité, orientation).		Court 0-5 ans
2.6 Mettre à jour la technologie d'éclairage public de la Ville et du ministère des Transports du Québec.	2.6.1 Opter pour un ou des modèles comportant la technologie nécessaire à l'économie d'énergie.	Ville MTQ	Court 0-5 ans
	2.6.2 Opter pour un ou des modèles qui ont l'attestation <i>International Dark Sky Approved</i> .		Court 0-5 ans
	2.6.3 S'assurer que lors de l'installation d'un nouvel éclairage, celui-ci soit doté du système d'éclairage intelligent.		Court 0-5 ans
	2.6.4 Encourager le MTQ à faire un projet pilote de protection du ciel étoilé et d'économie d'énergie sur les routes 138 et 362 à Baie-Saint-Paul.		Moyen 5-10 ans

ORIENTATION 3

ENCOURAGER LA CONVERSION DES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES DANS LE BUT DE RÉDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE ET DE RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE.

OBJECTIFS	ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
3.1 Mettre en place les outils et encadrements pour assurer et encourager la conversion des systèmes d'éclairage des propriétés privées.	3.1.1 Mettre en place un encadrement définissant les objectifs, critères et normes, pour : <ul style="list-style-type: none"> • chaque type d'éclairage; • chaque type d'usage; • chaque type de quartier (résidentiel, commercial, industriel, agricole, etc.); • les stationnements, terrains, bâtiments; • etc. 	Ville Réserve de la biosphère Citoyens	Court 0-5 ans
	3.1.2 S'assurer que le règlement municipal vise à contrer les irritants causés par la pollution lumineuse : <ul style="list-style-type: none"> • la lumière blanche-bleue; • l'éblouissement; • l'éclairage intrusif (orientation); • le suréclairage (nombre de dispositifs et densité d'éclairage); • les heures d'éclairage; • etc. 		Court 0-5 ans
	3.1.3 Mettre à jour les encadrements applicables à l'éclairage des enseignes afin qu'ils répondent aux mêmes critères et normes que tous autres types d'éclairage extérieur.		Court 0-5 ans
	3.1.4 Encadrer l'éclairage numérique public, afin d'assurer la protection du ciel étoilé, tout en limitant la dépense énergétique.		Court 0-5 ans

OBJECTIFS	ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
	3.1.5 Interdire l'affichage numérique autre que pour des fins publiques.		Court 0-5 ans
	3.1.6 Afin d'assurer le respect des normes, intégrer la nécessité de demande d'autorisation pour l'installation et le changement de tout système d'éclairage extérieur.		Court 0-5 ans
	3.1.7 Mettre en place un programme d'aide financière pour la conversion ou l'adaptation des systèmes d'éclairage privés.		Moyen 5-10 ans
	3.1.8 Offrir un service d'accompagnement professionnel pour la conversion des éclairages privés.		Moyen 5-10 ans
	3.1.9 Mettre en place une écotaxe pour encourager la conversion.		Moyen 5-10 ans
	3.1.10 Mettre en place un programme d'accompagnement du citoyen corporatif grâce à la création d'une certification de la biosphère de Charlevoix.		Moyen 5-10 ans
	3.1.11 Établir des partenariats qui permettront de mieux accompagner les citoyens.		Moyen 5-10 ans



ORIENTATION 4

FAVORISER LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES CITOYENS ET PROTÉGER L'ENSEMBLE DE NOS ÉCOSYSTÈMES, EN FAVORISANT LE MAINTIEN DU RYTHME JOUR-NUIT, PAR LE BIAIS DE LA CONSERVATION DE LA QUALITÉ DU CIEL NOCTURNE.

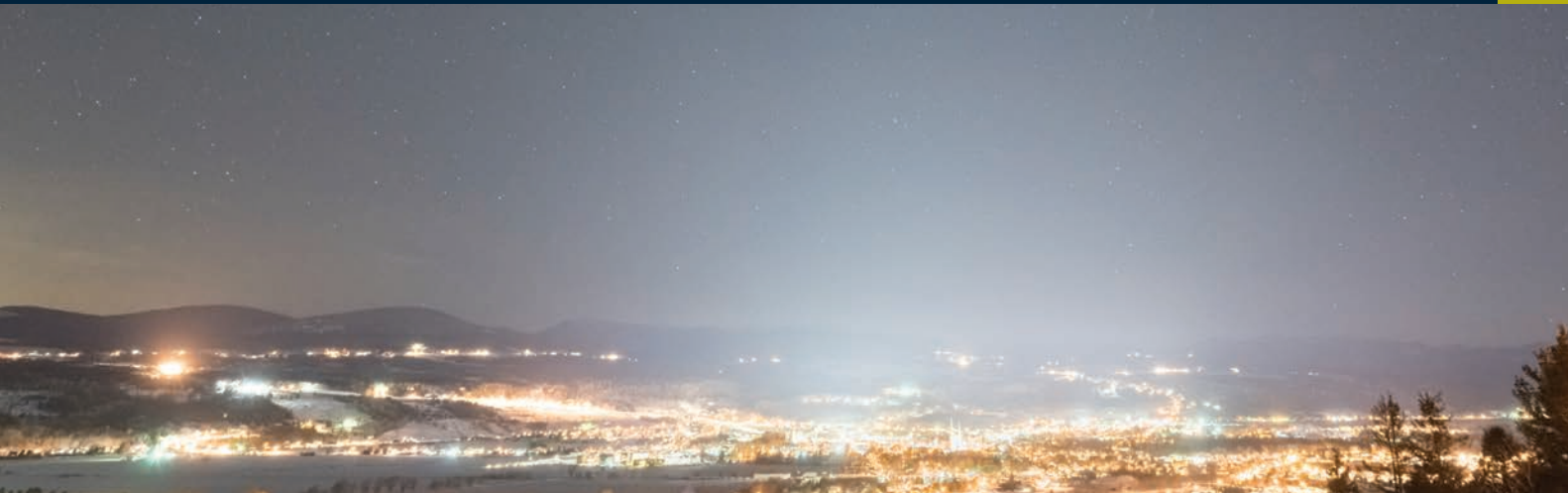
OBJECTIFS	ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
4.1 Améliorer la sécurité des usagers de la route (piétons, cyclistes, automobilistes, et autres).	4.1.1 Favoriser la mise en place d'un éclairage public adéquat, tant dans le cadre de la conversion d'un système existant que d'une nouvelle installation.	Ville	Court 0-5 ans
	4.1.2 Réduire l'inconfort causé par les phénomènes d'éblouissement et d'aveuglement de l'éclairage de rue.		Court 0-5 ans
4.2 Réduire et contrôler l'éclairage intrusif et nuisible sur les propriétés privées.	4.2.1 S'assurer que tout nouveau système d'éclairage comporte (s'il y a lieu) un déflecteur protégeant les propriétés privées de toute lumière intrusive.	Ville	Court 0-5 ans
	4.2.2 Ajouter des déflecteurs au système d'éclairage existant du côté des propriétés privées comportant un usage résidentiel ou d'hébergement.		Court 0-5 ans
	4.2.3 Mettre en place un éclairage s'inspirant du système européen <i>E-Street</i> (éclairage intelligent).		Court 0-5 ans
	4.2.4 Exiger, pour les systèmes d'éclairage sur les propriétés privées, que le flux lumineux ne dépasse pas les limites de leur propriété.		Court 0-5 ans
4.3 Créer un corridor de biodiversité nocturne.	4.3.1 Identifier les secteurs sensibles et/ou en péril (écosystèmes).	Ville Réserve de la biosphère	Court 0-5 ans
	4.3.2 Établir des normes et critères encadrant l'éclairage des propriétés privées expressément pour ces zones.		Moyen 5-10 ans
	4.3.3 Établir des critères encadrant l'éclairage public, spécifiquement pour ces zones.		Moyen 5-10 ans

OBJECTIFS	ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
<p>4.4 Favoriser et encourager l'observation des étoiles et du ciel nocturne.</p>	<p>4.4.1 Protéger les secteurs les plus propices à l'observation du ciel étoilé en y créant des « zones de noirceur » (étoiles, voie lactée, lumière zodiacale, perséides, etc.), telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le chemin Saint-Ours; • Le chemin Sainte-Croix; • Le chemin Saint-Placide; • Le chemin de la Pointe; • Le chemin Saint-Antoine; • Le rang Saint-Jérôme; • Le rang Saint-Gabriel-Nord; • Le boisé du quai. 	<p>Ville Réserve de la Biosphère Citoyens Club d'astronomie de Charlevoix</p>	<p>Moyen 5-10 ans</p>
	<p>4.4.2 Avec la participation du Club d'astronomie de Charlevoix, aménager un site, un observatoire municipal à des fins d'astronomie.</p>		<p>Court 0-5 ans</p>
	<p>4.4.3 Avec la participation du Club d'astronomie de Charlevoix, encourager les activités s'adressant aux jeunes (ex. : activités avec les écoles, les camps, autres).</p>		<p>Court 0-5 ans</p>



15, rue Forget, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1T4 | www.baiesaintpaul.com
T. 418.435.2205 | F. 418.435.2688

PLAN D'ACTION DE PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ



Design graphique : Axe Création
Photos : Francis Gagnon

 Imprimé sur du papier Enviro 100 certifié FSC